



Saint Ouen, le 23 septembre 2024

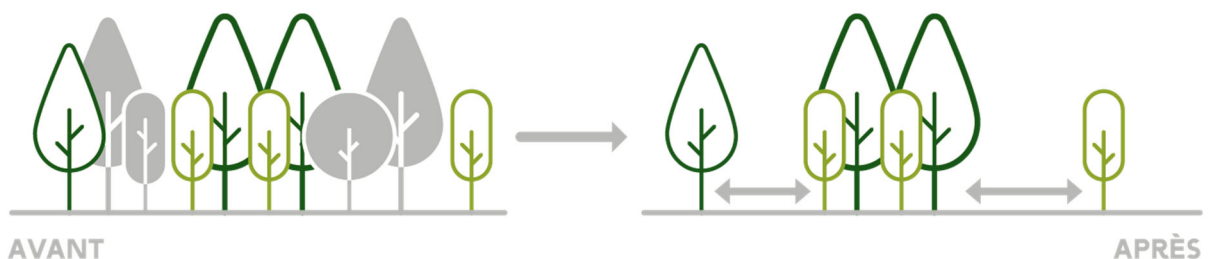
## BOIS RÉGIONAL DU BOULAY

### DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

La semaine du 23 septembre, un chantier démarre dans le bois régional du Boulay (Forêt régionale du Maubué), dans une parcelle située le long de l'autoroute A4, sur le territoire de la commune d'Emerainville. Les travaux sont pilotés par l'Office national des forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

#### Des « cloisonnements » pour protéger la futaie

Île-de-France Nature est attentive à la gestion durable de ce bois c'est pourquoi les travaux forestiers nécessaires à son entretien ne doivent pas tasser les sols. Afin de permettre la circulation des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...), des axes parallèles entre eux, appelés « cloisonnements » vont être créés. Les véhicules d'entretien et d'exploitation forestière ne devront pas s'en écarter. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont retirés à intervalles réguliers. Ces prélèvements permettent aussi à la forêt de poursuivre son développement (apport de lumière).



#### Sécurisation des abords de l'A4

Sur le talus longeant l'autoroute A4, un chantier de sécurisation va se dérouler en parallèle des coupes de cloisonnement. Il va consister à retirer ou élaguer des arbres dépérissant, notamment des frênes atteints de chalarose, et identifiés comme potentiellement dangereux (avec des risques de chute de branches ou de l'arbre lui-même).

*\* La Chalarose du frêne est une maladie provoquée par un champignon (Chalara fraxinea), originaire d'Asie. Aucun traitement n'existe à ce jour. Elle ne concerne que les frênes et n'est pas contagieuse à d'autres essences. Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture.*

#### Réalisation des travaux

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'Office.

Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

### **Calendrier des travaux**

La durée des travaux dépend du nombre d'arbres à prélever, des conditions météorologiques, mais aussi des contraintes logistiques et techniques des différents exploitants. Ainsi ces travaux sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée entre le mois de septembre 2024 et l'année 2025. Ils seront suspendus entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juillet 2025, pour ne pas gêner la nidification. Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public pour rappeler les règles de sécurité.



**Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.**

### **Pour en savoir plus :**

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

### **À propos d'Île-de-France Nature**

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

*Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !*

[www.iledefrance-nature.fr](http://www.iledefrance-nature.fr)



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

**Angélique LUCAS**

**Chargée de communication et de médiation locale**

**[angelique.lucas@iledefrance-nature.fr](mailto:angelique.lucas@iledefrance-nature.fr)**

**LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS**